

Document de position de l'UICN pour la COP27 de la CCNUCC

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
Vingt-septième session de la Conférence des Parties (COP27)
6-18 novembre 2022, Sharm el-Sheikh, Égypte

La COP27 de la CCNUCC se tient dans un contexte mondial considérablement agité, des difficultés économiques croissantes et une insécurité alimentaire et énergétique aggravant les effets d'une pandémie toujours en cours. Pourtant, comme l'illustrent les événements météorologiques extrêmes de 2022 (inondations, sécheresses et ouragans catastrophiques), la crise climatique se poursuit également sans relâche, affectant le plus durement les communautés vulnérables et exacerbant les inégalités mondiales. La COP27 offre donc l'occasion aux dirigeants politiques du monde entier de démontrer leur engagement à relever l'ambition collective mondiale et à agir pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Du fait que la COP15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) se réunira à Montréal, Canada, peu de temps après, en décembre 2022, la COP27 offre également une occasion unique à la communauté climatique internationale de renforcer les liens profonds existant entre la crise climatique et celle de la perte de biodiversité, ainsi que le rôle crucial que les Solutions fondées sur la Nature peuvent jouer dans les deux cas.

Alors que les Parties à la CCNUCC et à l'Accord de Paris se réunissent à Sharm el-Sheikh, Égypte, l'UICN tient à souligner les points suivants :

- I. **Il est urgent de réduire rapidement, durablement et significativement les émissions mondiales de gaz à effet de serre de tous les secteurs afin de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5°C, comme demandé par les scientifiques, afin de faire face aux crises interdépendantes des changements climatiques et de la perte de biodiversité. Il est particulièrement important d'accélérer l'élimination progressive des combustibles fossiles et le déploiement de systèmes énergétiques propres. Les crises de la biodiversité et du climat s'amplifient mutuellement, aucune d'entre elles ne pourra être résolue de façon individuelle.**
 - Le sixième rapport d'évaluation du GIEC (Groupe de travail I), [Changement climatique 2021 : la base des sciences physiques](#), souligne qu'à moins de réduire immédiatement, rapidement et à grande échelle les émissions de GES, limiter le réchauffement à près de 1,5°C, voire 2°C sera hors de portée.
 - Le sixième rapport d'évaluation du GIEC (Groupe de travail II), [Changement climatique 2022: impacts, adaptation et vulnérabilité](#), souligne que les changements climatiques d'origine humaine ont causé des effets néfastes généralisés et des pertes et dommages connexes à la nature et aux personnes, les communautés et écosystèmes les plus vulnérables étant touchés de manière disproportionnée.
 - Le sixième rapport d'évaluation du GIEC (Groupe de travail III), [Changement climatique 2022 : atténuation du changement climatique](#), estime que pour limiter le réchauffement à 1,5°C, il est nécessaire que les émissions mondiales de GES atteignent un pic avant 2025 au plus tard et soient réduites de 43% d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2019.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Stewart Maginnis
Directeur général adjoint
(Programme)
Siège mondial de l'UICN
stewart.maginnis@iucn.org

Sandeep Sengupta
Responsable des politiques
mondiales sur les
changements climatiques
Siège mondial de l'UICN
sandeep.sengupta@iucn.org

Siège mondial de l'UICN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
Tel : +41 22 999 0000
Fax : +41 22 999 0002
mail@iucn.org
www.iucn.org

- Lors de la COP26, les Parties ont explicitement reconnu que la limitation du réchauffement planétaire à 2°C exigeait de réduire les émissions mondiales de CO₂ de 45% d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2010, et de les ramener à zéro vers le milieu du siècle ([décision 1/CP.26, par. 17](#)). Pourtant, la [dernière Synthèse de la CCNUCC](#) de toutes les Contributions déterminées au niveau national (CDN) soumises dans le cadre de l'Accord de Paris à ce jour estime que les émissions mondiales de GES augmenteront de 10,6% en 2030 par rapport aux niveaux de 2010. Cela met en évidence le grand écart d'ambition subsistant et devant être comblé de toute urgence.

II. Les Solutions fondées sur la Nature¹, axées sur la conservation, la restauration et la gestion des écosystèmes mondiaux, peuvent apporter une contribution essentielle à la fois à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets, tout en soutenant la conservation de la biodiversité, la santé, l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire et hydrique et autres objectifs sociétaux convenus dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD).

- L'importance de garantir l'intégrité de tous les écosystèmes et la protection de la biodiversité lors de l'adoption de mesures visant à lutter contre les changements climatiques a été clairement reconnue dans l'Accord de Paris de 2015. La [Typologie mondiale des écosystèmes](#), récemment publiée par l'UICN, offre désormais un système complet de classification basé sur des critères pour évaluer l'intégrité des écosystèmes en plaçant systématiquement l'ensemble de ceux-ci dans un cadre unificateur s'étendant de l'échelle mondiale à l'échelle locale. Cette méthodologie est également étayée par des lignes directrices pour l'évaluation des risques pesant sur les écosystèmes grâce à la norme de la [Liste](#)

[rouge des écosystèmes de l'UICN](#), qui offre une base solide pour établir des objectifs et des étapes pour les cadres stratégiques mondiaux.

- Le sixième rapport d'évaluation du GIEC (Groupe de travail II) a conclu que la préservation de la biodiversité et des écosystèmes est fondamentale pour un développement résilient aux changements climatiques. Le rapport a également mis en lumière des analyses récentes suggérant que le maintien de la résilience de la biodiversité et des services écosystémiques à l'échelle mondiale dépend de la conservation efficace et équitable d'environ 30% à 50% des zones terrestres, d'eau douce et océaniques de la planète, y compris les écosystèmes actuellement quasi-naturels.
- Les avantages d'investir dans des Solutions fondées sur la Nature en matière d'adaptation sont très clairs. Par exemple, on estime que les écosystèmes de mangroves fournissent à eux seuls plus de 65 milliards de dollars en avantages de protection contre les inondations et protègent 15 millions de personnes contre celles-ci à travers le monde chaque année ([Menéndez et al 2020](#)). Plus généralement, on estime que la protection des écosystèmes côtiers pourrait bénéficier à plus de 500 millions de personnes dans le monde, apportant des bénéfices de plus de 100 milliards de dollars par an ([Seddon et al 2021](#)). Dans le cas des écosystèmes continentaux, on estime que le boisement / reboisement et l'amélioration et la gestion durable des forêts apportent des avantages en matière d'adaptation au climat à plus de 25 millions de personnes ([Smith et al 2019](#)). En outre, comme le souligne une étude conjointe de la CCNUCC et de l'UICN en 2022, les approches innovantes d'adaptation au climat, intégrant à la fois des solutions technologiques et fondées sur la nature, offrent le potentiel d'être plus robustes, plus complètes et plus rentables que l'une ou l'autre des solutions mise en œuvre de façon individuelle.

¹ Dans la [Résolution \(UNEP/EA.5/Res.5\)](#) adoptée le 2 mars 2022, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE) a établi que les solutions fondées sur la nature (SfN) sont des « actions visant à protéger, conserver, restaurer, utiliser et gérer de manière durable les écosystèmes naturels ou modifiés terrestres, d'eau douce, côtiers et marins qui relèvent les défis sociaux, économiques et environnementaux de manière efficace et adaptative, tout en fournissant simultanément des avantages en termes de bien-être humain,

de services écosystémiques, de résilience et de biodiversité » (par. 1 du dispositif). Cette définition s'appuie directement et intègre la définition de l'UICN des SfN adoptée par plus de 1.400 États et ONG Membres de l'UICN par la [Résolution 69](#) lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN 2016 à Hawaï, États-Unis.

- Concernant l'atténuation, une analyse récente publiée dans *Nature* montre que les Solutions fondées sur la Nature, lorsqu'elles sont conçues avec ambition et pour durer, peuvent jouer un rôle important dans la réduction des températures à long terme ([Girardin et al 2021](#)). L'étude estime que la protection des écosystèmes intacts, l'amélioration de la gestion des terres de travail et la restauration des écosystèmes dégradés peuvent permettre d'économiser environ 10 GtCO₂e par an, soit plus que les émissions de l'ensemble du secteur des transports à l'échelle mondiale.
- D'autres articles récemment publiés dans des revues scientifiques ont également estimé que les Solutions fondées sur la Nature pourraient contribuer à environ 30% des besoins mondiaux en matière d'atténuation requis d'ici 2030 / 2050 pour atteindre l'objectif de hausse des températures de 1,5 / 2°C convenu dans le cadre de l'Accord de Paris ([Griscom et al 2017](#), [Roe et al 2019](#)). Plusieurs articles soulignent également, en particulier, l'importance de protéger en priorité les écosystèmes riches en carbone et à haute biodiversité ([Waring et al 2020](#), [Cook-Patton et al 2021](#), [Noon et al 2021](#)).
- En 2021, le PNUE et l'UICN ont publié un [rapport conjoint](#) évaluant la contribution des Solutions fondées sur la Nature à l'atténuation des changements climatiques à partir des preuves disponibles. Même en tenant compte des incertitudes et du temps nécessaire pour déployer les mesures de protection, l'étude a estimé que d'ici 2030, les solutions fondées sur la nature pourraient permettre des réductions et l'absorption d'au moins 2 GtCO₂e par an (sur une estimation maximale de 11,7 GtCO₂e par an). D'ici 2050, celles-ci pourraient atteindre au moins 10 GtCO₂e par an (sur une estimation maximale de 18 GtCO₂e par an).
- Le sixième rapport d'évaluation du GIEC (Groupe de travail III) souligne également que le plus grand potentiel d'atténuation des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et autres utilisations des terres (AFOLU, selon leurs sigles en anglais) provient de la conservation, de l'amélioration de la gestion et de la restauration des forêts et autres écosystèmes (zones humides côtières, tourbières, savanes et prairies), les mesures de protection offrant le plus grand avantage total et par zone d'atténuation de toute

action dans le secteur AFOLU et la réduction de la déforestation dans les tropiques fournissant la plus grande partie du potentiel global d'atténuation. Le rapport souligne également les fortes synergies entre protection de la biodiversité et réduction des GES grâce à la protection des forêts et autres écosystèmes primaires, les avantages immédiats de leur protection en termes d'atténuation et le fait que le carbone perdu par les écosystèmes riches en carbone serait irrécupérable par une restauration d'ici 2050.

- L'assurance qualité de la mise en œuvre de Solutions fondées sur la Nature est assurée par le [Standard mondial de l'UICN pour les Solutions fondées sur la Nature](#), qui offre 8 critères spécifiques et 28 indicateurs permettant la conception, l'exécution et l'évaluation cohérentes des Solutions fondées sur la Nature. Un tel cadre est essentiel pour accroître l'ampleur et l'impact des SfN, pour prévenir les résultats négatifs imprévus ou toute utilisation abusive, et pour aider les organismes de financement, les décideurs et autres parties prenantes à évaluer l'efficacité des interventions.

III. **L'UICN appelle toutes les Parties à reconnaître clairement et à soutenir l'amélioration de la mise en œuvre de Solutions fondées sur la Nature, y compris dans un texte de décision formel lors de la COP27, en plus d'entreprendre de profondes réductions des émissions de GES dans tous les secteurs.**

- Rappelant le *Pacte de Glasgow sur le climat* adopté par les Parties ([décision 1/CP.26](#)), dans lequel elles ont reconnu « *que les crises mondiales découlant des changements climatiques et la perte de biodiversité sont étroitement liées et que la protection, la conservation et la restauration de la nature et des écosystèmes jouent un rôle essentiel dans les résultats obtenus en matière d'atténuation et d'adaptation, tout en prévoyant des garanties sociales et environnementales* », l'UICN exhorte toutes les Parties à poursuivre la mise en œuvre de cette décision en incluant une référence claire aux Solutions fondées sur la Nature dans un texte de décision approprié de la COP27, notant que cela est maintenant également soutenu par une définition convenue au niveau multilatéral, adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour

l'environnement en mars 2022 ([UNEP/EA.5/Res.5](#)), ainsi que par le [Standard mondial de l'UICN pour les Solutions fondées sur la Nature](#), pouvant fournir une assurance qualité en matière de mise en œuvre². Le rôle des Solutions fondées sur la Nature dans la fourniture d'avantages en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci est également clairement reconnu dans le [Rapport de l'atelier coparrainé par l'IPBES et le GIEC sur la biodiversité et les changements climatiques en 2021](#).

- L'UICN estime que l'inclusion d'une référence claire aux Solutions fondées sur la Nature dans un texte de décision de la COP27 permettra, entre autres choses, aux Parties d'assurer une surveillance et une responsabilité accrues quant à l'utilisation et l'application de Solutions fondées sur la Nature, et apportera également un soutien et une confiance accrues aux divers efforts de mise en œuvre actuels dans ce domaine par des acteurs étatiques et non étatiques. L'UICN se félicite également du leadership de la Présidence égyptienne de la COP27 dans le lancement de l'initiative *Enhancing Nature-based Solutions for an Accelerated Climate transformation (Améliorer les solutions fondées sur la nature pour une transformation climatique accélérée - Partenariat ENACT pour les SfN)* lors de la COP27 et appelle les Parties et autres acteurs à soutenir activement cette initiative.
- L'UICN demande également que les Solutions fondées sur la Nature soient dûment prises en compte dans le *Programme de travail Glasgow - Sharm el-Sheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation* ainsi que dans le nouveau programme de travail visant à renforcer d'urgence l'ambition et la mise en œuvre des mesures d'atténuation.
- Toutefois, il est important de souligner que les Solutions fondées sur la Nature ne doivent pas être considérées comme un substitut à des réductions rapides, significatives et durables des émissions de GES dans d'autres secteurs, mais plutôt comme des actions complémentaires à celles-ci. Elles ne doivent donc pas servir d'excuse pour retarder l'action urgente s'imposant aujourd'hui, dans tous les secteurs, pour éliminer progressivement les

combustibles fossiles et décarboner l'économie mondiale.

IV. **L'UICN exhorte également les Parties à renforcer l'ambition de leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN), de leurs Plans nationaux d'adaptation (PAN) et de leurs stratégies à long terme de développement à faible émissions (LT-LEDS, selon leurs sigles en anglais) dans le cadre de l'Accord de Paris, y compris en y intégrant des Solutions fondées sur la Nature plus ambitieuses et plus concrètes.**

- Une [étude conjointe de l'UICN et de l'Université d'Oxford](#) publiée en 2019 a révélé que, bien que 66% des signataires de l'Accord de Paris aient inclus des Solutions fondées sur la Nature dans leurs CDN, celles-ci n'étaient pas suffisamment substantielles ou strictes. Une étude ultérieure du WWF publiée en novembre 2021 faisait état d'une tendance plus positive, une majorité des 114 CDN actualisées faisant clairement référence aux solutions fondées sur la nature dans leurs mesures d'atténuation et / ou d'adaptation, 85 CDN actualisées montrant une meilleure intégration des Solutions fondées sur la Nature par rapport aux versions précédentes, 10 CDN ne montrant aucun changement significatif et 19 CDN reflétant un déclin ([WWF 2021](#)). Une analyse plus récente menée par l'[Université d'Oxford](#) en février 2022 a révélé que 41% des 122 nouvelles CDN soumises en décembre 2021, représentant 50 pays, faisaient explicitement référence aux Solutions fondées sur la Nature et incluaient des engagements renforcés en la matière.
- Toutefois, il reste encore un potentiel considérable pour les Parties de renforcer encore l'inclusion de Solutions fondées sur la Nature dans leurs futurs CDN, PAN et LT-LEDS. Par exemple, des études récentes ont révélé qu'il existe de nombreuses possibilités pour les pays de reconnaître et de renforcer l'inclusion de SfN océaniques et côtières dans leurs CDN ([Leclerc et al. 2021](#)).
- L'UICN exhorte les Parties à inclure des objectifs ambitieux, concrets et quantifiés en

² Voir aussi <https://nbsguidelines.info/> et <https://www.togetherwithnature.com/> pour les quatre mises en garde opérationnelles devant être suivies pour la mise en œuvre

de solutions fondées sur la nature aux changements climatiques, en plus du Standard mondial de l'UICN.

matière de Solutions fondées sur la Nature dans leurs futurs CDN, PAN et LT-LEDS, parallèlement à des objectifs renforcés de réduction des émissions de GES dans tous les secteurs. Les recommandations spécifiques formulées dans le rapport de l’UICN et de l’Université d’Oxford à l’intention des décideurs mettant à jour leurs CDN sont disponibles [ici](#). L’UICN exhorte également les Parties à appliquer le [Standard mondial de l’UICN pour les Solutions fondées sur la Nature](#) pour guider la mise en œuvre de telles solutions.

V. L’UICN appelle les Parties à mobiliser des financements accrus, y compris par le biais de mécanismes innovants, pour permettre la mise en œuvre réussie de Solutions fondées sur la Nature à grande échelle.

- Le manque de financement adéquat a été identifié comme un obstacle majeur à la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature à grande échelle. Bien que celles-ci fournissent environ 30% des besoins requis en matière d’atténuation des changements climatiques, on estime que seulement environ 3% des financements climatiques sont actuellement destinés à l’agriculture, à la foresterie et aux autres utilisations des terres, c’est à dire à ce qui pourrait constituer globalement des Solutions fondées sur la Nature ([CPI 2021](#)). Le rapport du PNUE [State of Finance for Nature \(Situation des financements pour la nature\)](#) estime que les investissements dans des Solutions fondées sur la Nature doivent au moins tripler en termes réels d’ici 2030 et quadrupler d’ici 2050 pour que le monde atteigne ses objectifs climatiques, de biodiversité et de neutralité en matière de dégradation des terres.
- L’UICN se félicite des récentes discussions sur le financement des Solutions fondées sur la Nature au sein du Comité permanent des finances (SCF, selon ses sigles en anglais) de la CCNUCC, y compris lors du [Forum du SCF](#) de septembre 2022.
- Dans le contexte de l’objectif collectif de mobiliser 100 milliards de dollars par an d’ici 2020 pour soutenir l’action climatique dans les pays en développement, l’UICN exhorte les Parties à allouer une part croissante de ces ressources pour soutenir la mise en œuvre de Solutions fondées sur la Nature, du fait de leurs multiples avantages pour la

société, y compris en matière d’adaptation aux changements climatiques et d’atténuation de leurs effets, conformément aux priorités et aux besoins identifiés par les pays bénéficiaires.

VI. L’UICN souligne l’importance de garantir l’intégrité environnementale et des garanties sociales et environnementales adéquates dans la définition des détails et orientations supplémentaires pour la mise en œuvre de l’article 6 de l’Accord de Paris, y compris ceux susceptibles de régir l’utilisation future de Solutions fondées sur la Nature à des fins d’atténuation au titre de cet article.

- L’UICN appelle les Parties à maintenir les niveaux les plus élevés d’intégrité environnementale et de garanties sociales et environnementales dans la finalisation de toute orientation supplémentaire requise pour opérationnaliser l’article 6 de l’Accord de Paris.
- En particulier, elle invite les Parties à veiller à ce que des garanties adéquates soient en place afin de prévenir toute conséquence environnementale ou sociale préjudiciable de l’application des mécanismes, règles et procédures développés au titre de l’article 6, en particulier sur les écosystèmes naturels et la biodiversité existants, ainsi que sur les communautés locales et les peuples autochtones.
- Dans le cas où des Solutions fondées sur la Nature seraient utilisées par les Parties ou autres entités publiques et privées autorisées à des fins d’atténuation en vertu de l’article 6, l’UICN appelle ces dernières à respecter strictement le [Standard mondial de l’UICN pour les Solutions fondées sur la Nature](#), ainsi que les autres garanties, orientations et meilleures pratiques connexes disponibles, y compris celles déjà convenues par les Parties.
- L’UICN souligne également que toute utilisation de Solutions fondées sur la Nature à des fins de compensation doit être limitée à compenser uniquement les émissions résiduelles ne pouvant pas être réduites autrement par des efforts de réduction des émissions de GES, et doit être régie par des systèmes de comptabilité robustes afin de maintenir l’intégrité

environnementale et éviter les doubles comptages. Elle réaffirme également que les Solutions fondées sur la Nature ne remplacent pas des efforts ambitieux de réduction des émissions de GES et ne doivent pas servir à retarder l'action urgente nécessaire pour éliminer progressivement les combustibles fossiles et décarboner l'économie mondiale.

VII. L'UICN se félicite du processus participatif mis en place pour les dialogues techniques en cours dans le cadre du premier Bilan mondial au titre de l'article 14 de l'Accord de Paris et demande que les Solutions fondées sur la Nature soient pleinement prises en considération dans le cadre de ce processus.

- Notant que le Bilan mondial est crucial pour renforcer l'ambition collective d'action et de soutien nécessaire à la réalisation du but et des objectifs à long terme de l'Accord de Paris, l'UICN se félicite de la possibilité offerte aux acteurs non Parties de participer et de contribuer à ce processus.
- En particulier, l'UICN encourage les Parties et autres parties prenantes à utiliser le Bilan mondial pour examiner et évaluer de façon systématique (i) la contribution apportée et susceptible d'être apportée par les Solutions fondées sur la Nature à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, (ii) la mesure dans laquelle les Solutions fondées sur la Nature sont incorporées par les Parties dans le cadre de leurs CDN, PAN et LT-LEDS au titre de l'Accord de Paris, (iii) les moyens de mise en œuvre et le soutien actuellement disponibles pour les Solutions fondées sur la Nature, (iv) les meilleures pratiques devant être soutenues et les obstacles devant être surmontés pour accroître leur ambition future et leur mise en œuvre à grande échelle, et (v) la nécessité de systèmes de comptabilité solides (comme le SCEE-AE des Nations Unies, par exemple) susceptibles d'aider à réduire les écarts actuels dans la déclaration des émissions provenant du secteur foncier et d'améliorer l'intégrité des écosystèmes et des Solutions fondées sur la Nature.
- Le Bilan mondial peut également offrir un moyen important d'évaluer les progrès réalisés sur des questions telles que les océans et les changements climatiques, qui

ne sont pas encore pleinement prises en compte et pour lesquelles l'UICN et ses partenaires ont fourni des orientations [supplémentaires](#).

VIII. L'UICN se félicite des progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre du deuxième plan de travail triennal de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (PCLPA) de la CCNUCC, et appelle à son renforcement afin d'assurer une participation plus inclusive et plus efficace des communautés locales et des peuples autochtones aux processus politiques et de planification climatique à différents niveaux.

- Les peuples autochtones et les communautés locales restent à l'avant-garde de la crise climatique et sont souvent confrontés à ses pires effets. Ils jouent également un rôle crucial en tant qu'intendants et gardiens de la biodiversité et des écosystèmes mondiaux, et en tant que fournisseurs de solutions pratiques et efficaces, fondées sur la nature, sur le terrain. Étant donné que l'Accord de Paris reconnaît explicitement les droits et les connaissances des peuples autochtones et des communautés locales dans le contexte de l'action climatique, la création de la *Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (PCLPA) de la CCNUCC* a été essentielle pour promouvoir ces aspects.
- L'UICN encourage un engagement plus significatif des gouvernements dans les activités de la PCLPA, en particulier afin d'aider à soutenir la participation des peuples autochtones et des communautés locales dans les processus nationaux et infranationaux d'élaboration et de planification des politiques climatiques.
- L'UICN soutient également l'engagement actif des communautés locales et des peuples autochtones dans tous les points pertinents de l'ordre du jour, les organes et les processus de la CCNUCC et demande instamment leur pleine facilitation.

IX. L'UICN réaffirme son engagement en faveur du Programme de travail renforcé de Lima sur l'égalité hommes-femmes (LWPG, selon ses sigles en anglais) et de son Plan d'action pour l'égalité hommes-femmes (GAP, selon ses sigles en anglais), et appelle, dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, à renforcer la cohérence avec d'autres forums internationaux liés à l'égalité hommes-femmes en matière de changements climatiques afin de relever conjointement l'ambition collective de combler les écarts entre les sexes et de renforcer les approches fondées sur les droits et sensibles aux questions d'égalité hommes-femmes face aux changements climatiques.

- L'UICN se félicite des discussions et orientations des Parties sur l'évaluation du GAP à mi-parcours, rappelant qu'il est essentiel d'assurer le renforcement et la poursuite de ces efforts afin de mettre en place des politiques et actions efficaces en faveur de l'égalité hommes-femmes à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle nationale.
- L'UICN attire l'attention sur les conclusions concertées de la soixante-sixième session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme (CSW 66), en mars

2022, sur le thème [« Réalisation de l'égalité des genres et avancement de toutes les femmes et de toutes les filles dans le contexte des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes »](#), et encourage les Parties et organisations ayant le statut d'observateur à les examiner dans le contexte de l'évaluation du GAP à mi-parcours. En particulier, l'UICN attire l'attention sur le paragraphe 62 (uu), qui souligne la nécessité de *« soutenir et financer une transition équitable, durable et tenant compte de l'égalité des genres [...] en prenant en considération le potentiel que revêtent les approches écosystémiques et les solutions fondées sur la nature centrées sur la protection sociale et les soins qui tiennent compte du genre et de toutes les tranches d'âge »*, tout en reconnaissant également le rôle de leadership des femmes dans la promotion de Solutions fondées sur la Nature aux changements climatiques sur le terrain.

- L'UICN invite également les Parties et organisations ayant le statut d'observateur à tenir compte, dans le cadre de l'évaluation du GAP à mi-parcours, de la vision et des objectifs de la *Coalition d'action féministe pour la justice climatique (FACJ, selon ses sigles en anglais)* dans le cadre du Forum sur l'égalité entre les générations. L'UICN rappelle et réaffirme ses engagements envers le Forum en tant que co-responsable de la Coalition d'action FACJ.